

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-16

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0024-16 intitulé :

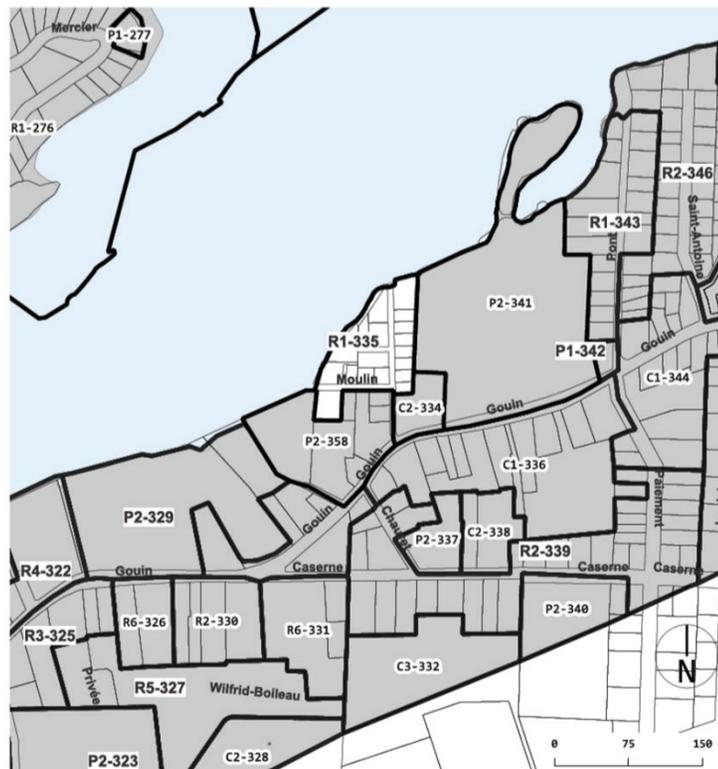
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CA28 0024 À L'EFFET DE MODIFIER LES DIMENSIONS MINIMALES DE LOT PRESCRITES AU TABLEAU POUR LA ZONE R1-335.

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2025, le premier projet de règlement numéro CA28 0024-16, intitulé tel que ci-dessus ;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **2 septembre 2025 à 18 h 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, Montée de l'Église, à l'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de lotissement (CA28 0024) de manière à :

Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description	Zone visé
1	Dimensions minimales à respecter pour tout lot destiné à la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la largeur minimale • Réduire la profondeur minimale • Réduire la superficie minimale 	R1-335

4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0024-16 vise la zone R1-335 tel qu'illustré au plan ci-joint.



LEGENDE

- Zone visée par le projet de modification réglementaire
- Zones non affectées par le projet de modification réglementaire

5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;
7. Que le projet de règlement numéro CA28 0024-16 peut être consulté à la mairie d'arrondissement située au 350, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site internet de l'arrondissement.

Il peut également être consulté en ligne en cliquant sur le titre du règlement.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève,
ce 14 août 2025.**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza